

Département de
l'Aude

Arrondissement
de LIMOUX

Objet :

Emprunt crédit
agricole
rénovation
logement
communaux

Nombre de
membres
présents : 4

Procurations : 2

Nombre de
conseillers en
exercice : 6

Convocation du
conseil
municipal du
07/05/2025

Affichage
convocation en
date du :
07/05/2025

Vote :
Pour : 5
Contre : 1
Abstention : 0

Date
d'affichage du
compte rendu :

Certifié
exécutoire par
réception à la
sous-préfecture
le :

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

Commune de Merial

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025/20

Séance du Conseil Municipal du **11/05/2025**

Le Conseil Municipal de la commune de Merial, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances le dimanche 11/05/2025 à 14h00, sous la présidence de Monsieur MURATORIO Patrick, Maire

- Le quorum est atteint

Présents : MM. Patrick MURATORIO, Serge NEGRE, Jacqueline HUC, Jean-Marc MURATORIO

Absents excusés : M Philippe DUPAYAGE, Mme Anne LE GUEN

Ayant donné procuration : Philippe DUPAYAGE donne procuration à Patrick MURATORIO, Anne LE GUEN donne procuration à Serge NEGRE

Secrétaire de séance : Jacqueline HUC

Monsieur le Maire expose que les travaux de rénovation des appartement communaux ont débuté. La DETR ne permettant pas de financer ce genre de travaux, Monsieur le Maire propose d'emprunter la somme de 50 000 auprès de la banque crédit agricole qui a été sollicitée en vue d'obtenir trois propositions, sur 10, 15 et 20 ans.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition d'un financement sur 10 ans au taux fixe de 3.7% avec une échéance mensuelle de remboursement de 499,13 euros qui sera largement couverte par les revenus locatifs des deux logements ainsi créés.

Frais de dossier : *0,15% du montant financé, avec un minimum de 50 €, soit 75€*

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide :

Par cinq voix pour de retenir la durée de 10 ans, la proposition de Jean-Marc MURATORIO pour une durée de 20 ans n'est donc pas retenue.

Valider la proposition de financement du crédit agricole pour un montant de 50 000 euros, (cinquante mille euros) sur une durée de 10 ans au taux annuel de 3.7% soit des mensualités de 499.13 euros et un coût du crédit de 9895 euros.

Contracter un emprunt auprès du Crédit agricole du Languedoc aux conditions énoncées ci-dessus

Monsieur le *Maire* est autorisé à signer le contrat de prêt à intervenir sur les bases précitées, et aux conditions générales des contrats du prêteur.

La Collectivité **s'engage** pendant toute la durée de l'EMPRUNT, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme :

Le Maire

Patrick MURATORIO
Chevalier de la légion d'honneur



REÇU A LA
SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

02 JUIN 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr